

RAPPORT N° 01/5-123
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Attaché territorial/Direction des Affaires Générales)

La Ville doit pourvoir le poste d'Attaché à la Direction des Affaires Générales en raison de sa vacance.

Sous l'autorité du Directeur de service, les missions à effectuer seront :

- Participation à l'encadrement et l'animation de la Direction (Etat civil, Affaires électorales, Affaires militaires et légalisation, Affaires funéraires) ;
- Plus particulièrement, gestion du bureau des Affaires électorales (animation de l'équipe, suivi des dossiers administratifs et de l'informatisation, préparation des dossiers pour les commissions administratives...) ;
- Mise en œuvre des orientations de la Ville dans le domaine de l'état des biens et des personnes (notes d'organisation, rapport d'orientation, suivi des échéanciers, mise en place des tableaux de bord...) ;
- Mise en œuvre, gestion et suivi des différents budgets y compris budget annexe ;
- Contrôle du traitement des courriers tant en mode réception que transmission ;

Les connaissances requises sont les suivantes :

- Capacité d'encadrement et d'animation d'une équipe pluridisciplinaire
- Organisation, rigueur et méthode
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Savoir rendre compte
- Qualités relationnelles et sens de l'écoute
- Qualités rédactionnelles
- Expérience souhaitée dans des collectivités locales.

Le recrutement s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux par voie statutaire.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

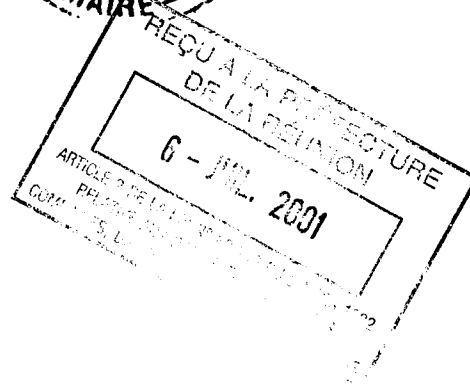
Le niveau de recrutement est fixé au minimum à baccalauréat + 3 années d'études supérieures de préférence en droit.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 14 932,28 FR et 27 699,87 FR brut mensuel en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la fonction publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des attachés territoriaux dans les conditions prévues par la délibération du conseil municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



DELIBERATION N° 01/5-123
du conseil municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE
(Attaché territorial/Direction des Affaires Générales)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements, et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 01/5-123 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création à l'effectif communal d'un poste d'Attaché territorial à la Direction des Affaires Générales.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL

